



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 26 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-six mars à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni par visioconférence, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
19/03/2021

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 32

Conseillers votants : 35

M. François OUZILLEAU, Maire,

Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, M. Hervé HERRY, Mme Nicole BALMARY, Mme Catherine DELALANDE, Adjoints

M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, M. Titouan D'HERVE, Mme Patricia DAUMARIE, Mme Sylvie GRAFFIN, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie M BELO, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Mme Lorine BALIKCI, M. David HEDOIRE, Mme Fanny FLAMANT, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Yves ETIENNE à Mme Catherine DELALANDE
Mme Lydie BRIOULT à Mme Nicole BALMARY
Monsieur Pierre FRANSCSCHINA à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur D'HERVE

N° 011/2021

Rapporteur : Juliette ROUILLOUX-SICRE

OBJET : Commission Consultative des Services Publics Locaux - Rapport d'activités 2020

La création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est prévue par le code général des collectivités territoriales.

En premier lieu, les CCSPL se réunissent pour donner des avis préalables à toute décision de lancement d'une délégation de service public, d'un partenariat public-privé ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

En second lieu, les CCSPL doivent se réunir annuellement pour être informées de l'évolution des services publics externalisés de leur collectivité, en examinant les rapports annuels établis par les délégataires de services publics et les cocontractants des contrats de partenariat, ainsi que les bilans d'activités des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

La CCSPL de Vernon, présidée par Monsieur OUZILLEAU, membre de droit, est composée de sept autres conseillers, qui ont été désignés par le Conseil Municipal le 29 mai 2020. Il s'agit de Mesdames ZINSOU et GINESTIERE, Messieurs GRENIER, ETIENNE, RICHARD, HEDOIRE et SINO.

Madame ROUILLOUX-SICRE a été désignée représentante de Monsieur le Maire par arrêté n°0318/2020 en date du 5 juin 2020.

En outre, cette commission consultative comprend des représentants d'associations locales : Groupement des Industriels de la région de Vernon, Le Club des Commerçants de Vernon, le Club de l'Amitié, Association Vernon Train de Vie, Association de sauvegarde du quartier du Parc.

Pendant l'année 2020, la CCSPL s'est réunie une fois, le 11 décembre 2020. Etaient inscrits à l'ordre du jour :

- ✓ Rapport annuel 2019 - Délégation de Service Public sur la gestion des parkings
- ✓ Rapport annuel 2019 - Délégation de Service Public sur la gestion des foires et marchés

A l'appui des présentations faites par les services, et après discussion des membres, la CCSPL a pris acte des rapports d'activités de chacun de ces services publics.

Le procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2020 est joint au présent rapport.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1413-1,
Considérant la nécessité de présenter et rendre compte des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Ville de Vernon pour l'année 2020,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- PREND ACTE de l'état des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Ville de Vernon pour l'année 2020, réunie le 11 décembre 2020, et notamment le procès-verbal de cette réunion, annexé à la présente.

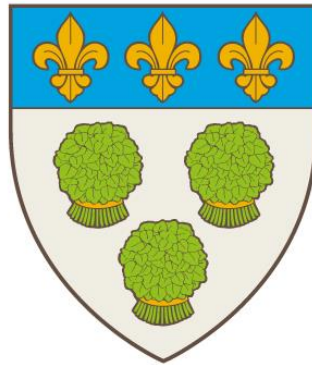
Développement urbain, cadre de vie et commande publique Avis favorable

Délibéré :
Prend acte

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,



Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).



Ville de Vernon
EN NORMANDIE

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

11 décembre 2020

COMPTE RENDU DE REUNION

Etaient présents :

- Juliette ROUILLOUX-SICRE, Maire Adjoint en charge du développement urbain, du cadre de vie et de la commande publique (Présidente)
- Jérôme GRENIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines et des finances
- Léocadie ZINSOU, Maire Adjoint en charge de la vie associative et de la participation citoyenne
- Yves Etienne, Maire Adjoint en charge de la politique sociale, des séniors et de la famille
- Marie-Christine GINESTIERE, membre de la CCSPL
- Antoine RICHARD, membre de la CCSPL
- Le club des commerçants de Vernon - S. CHEVAUCHE
- GIRV - Isabelle GINESTIERE
- Vernon Train de Vie - D. JAUMET

Représentants de la collectivité, membres de la CCSPL

Assistaient également :

- Johan AUVRAY

Etaient absents / excusés

- Club de l'Amitié - A. PORC
- Association de sauvegarde du quartier du Parc – G. QUINTANE
- David HEDOIRE, membre de la CCSPL
- Gabriel SINO, membre de la CCSPL

La séance est ouverte à 19h05.

Contrat de Délégation de Service Public concernant la gestion des foires et marchés

Présentation du rapport pour l'année 2019 par Johan AUVRAY.

C'est un exercice pas forcément représentatif car l'exercice a démarré en août 2019. Il y a eu un exercice de 8 mois.

La redevance est de 12 000 €.

L'année 2020 sera également particulière.

M. JAUMET : que représente le mail Anatole France ? C'est le lieu de stationnement en bord de Seine. Certains respectent ce lieu de stationnement, d'autres pas.

Mme GINESTIERE : on voit l'effet positif du marché sur le stationnement.

On a une tendance pour 2020 ?

Non. Mais l'alimentaire fonctionne bien.

Mme Rouilloux-Sicre : il y a d'autres questions sur ce marché ?

Après présentation faite du rapport 2019, la CCSPL n'a pas de remarques particulières.

Contrat de Délégation de Service Public concernant la gestion des parkings

Présentation du rapport pour l'année 2019 par Juliette Rouilloux-Sicre.

En préambule, l'année 2019 n'est pas comparable à l'année 2020 ;

L'année 2020 est une bonne année en termes de stationnement : une fréquentation en hausse des parkings en voirie et enclos. La DSP porte ses fruits.

Il y a un turn-over plus important : plus 8 %.

La fréquentation des abonnés est stable. Idem pour les gratuits.

La redevance fixe a été versée.

M JAUMET : comme la collégiale ne fonctionne pas en fréquentation, est-ce qu'il ne serait pas mieux de mettre les abonnés commerçants en zone verte sur ce parking pour libérer les places actuellement en zone verte ?

Cela a été effectivement une question qui s'est posée. C'est une piste intéressante. Il faut être attentif car le parking de la collégiale fonctionne bien le samedi.

Peut-être qu'une piste à proposer serait de réserver le parking aux commerçants les jours de la semaine (et donc hors samedi).

Parking Emile LOUBET : il y aurait des arbres à élaguer.

Après présentation faite du rapport 2019, la CCSPL n'a pas de remarques particulières.

La CCSPL a pris actes des deux rapports.

Pour la connexion à distance, la feuille de présence sera adressée à MME GINESTIERE représentante du GIRV.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H25.